

## Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de LE THOLY s'est réuni le vingt sept janvier deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2022
- Compte rendu des délégations au Maire

1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal communal 2023  
Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget forêt 2023

2/ Vente de parcelles au lieudit Bouvacôte

3/ Vente de parcelle au lieudit La Lombarde

4/ Vente de parcelles au lieudit La Poirie

Monsieur le maire demande d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire qui est accepté : précision concernant les tarifs des photocopies.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Alexis BACHELARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Eric PECHE fait remarquer une erreur dans le nombre de votants contre la délégation du droit de préemption accordé par la communauté de communes aux communes, point 02/783. Il y a en réalité 3 votes contre (Messieurs MARIN, LALEVÉE et PÉCHÉ) alors qu'il est mentionné 2 dans le PV. Il s'agit d'un oubli qui sera rectifié.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022

**OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal et du budget forêt 2023**

**N° : 1/784**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique qu'il est autorisé de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 avant le vote du budget 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

A savoir, pour le budget forêt :

	BUDGET 2022	
<b>Chapitre 21</b>		
2117 achat bois et forêt	30000	7500
<b>Chapitre 23</b>		
2312 aménagement de terrain	73937.94	18484.48

A savoir, pour le budget principal de la commune :

	BUDGET 2022	
<b>Chapitre 20</b>		
2031 frais études	43000	10750
<b>204</b>		
2041582 autres grpts – bâtiments et installations	10 000.00	2 500.00
<b>Chapitre 21</b>		
2111 terrains nus	20000	5000
2138 autres constructions	4730	1182.5
21578 matériel outil voirie	20000	5000
2158 autres instal mat et outill	20000	5000
2182 matériels de transport	120000	30000
2183 matériel de bureau et informatique	1 000.00	250.00
2184 mobilier	5000	1250
2188 autres immobilisations corporelles	55000	13 750.00
<b>2313 constructions</b>		
Opération 153 acces école centre	20000	5000
Opération 169 rénov énergétique école du centre	20000	5000
Opération 170 chaufferie bois maternelle	10000	2500
<b>2315 installations matériels et outillages</b>		
Opération 161 Centre bourg TC3	105500	26375



**OBJET : Vente d'une parcelle au lieudit la lombarde**

**N° : 2/784**

*Monsieur le Maire rappelle l'autorisation de principe d'une vente d'une parcelle au lieudit la Lombarde émise par le conseil le 1<sup>er</sup> octobre 2021*

*Madame Nathalie GRIVEL étant membre du conseil municipal, Monsieur le Maire l'invite à quitter la salle afin de faire procéder au vote.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1*

*Monsieur le Maire rappelle que la commune possède une parcelle de terrain non constructible en zone Ne cadastrée section AZ parcelle n° 157 au lieudit "La Lombarde"*

Vu l'offre d'achat déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2021 par Monsieur Frédéric et Madame Nathalie GRIVEL pour l'achat de la parcelle susvisée, (prix convenu 0.25 € / m<sup>2</sup>)

Monsieur le Maire indique aux élus que ce terrain longeant le chemin communal de la Lombarde n° 59 est susceptible d'être utile à un élargissement de chaussée. La Commune entend donc garder une bande de deux mètres (en partant du bord de la chaussée) en bordure en plus de l'existant. Pour délimiter la parcelle à vendre, et à charge de l'acquéreur, un arpentage par un géomètre sera effectué.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACTER** la vente pour sortie du domaine privé de la Commune d'une partie de la parcelle AZ 157 au profit de Monsieur Frédéric et Madame Nathalie GRIVEL au prix de 0.25 € / m<sup>2</sup>
- **PRECISE** que les frais, dont géomètre, afférents au transfert de propriété de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur.



**OBJET : Vente de parcelle au lieudit Bouvacôte**

**N° : 3/784**

**Discussion :** Mr le Maire précise que l'échange des terrains aux bénéficiaires de Mr et Mme Grivel Alexandre précédemment voté en conseil est caduc puisque ceux-ci ont renoncé à l'achat des parcelles CUNY.

Mme Claude GOETZINGER pose la question du devenir de cette parcelle et des parcelles voisines toujours en vente à l'heure actuelle. Il est dommage de se priver d'une vente potentielle avec l'accueil d'une résidence principale. Claude GOETZINGER pose ensuite une question plus globale sur les démarches possibles de la commune pour accueillir des nouveaux résidents et limiter la croissance grandissante des résidences secondaires sachant que les PLU des communes limitrophes se renforcent ce qui entrainera une migration de la pression locative vers le Tholy.

Monsieur le Maire fait remarquer que les possibilités pour la commune sont limitées au droit de préemption avec un projet d'utilité publique. Cette démarche demande beaucoup de trésorerie.

Mme Nathalie BERTRAND est également préoccupée par la situation de la commune de Gérardmer qui se vide de ses habitants et notamment des jeunes couples ne pouvant se payer du terrain à bâtir pour s'installer avec pour incidence une forte diminution des naissances et une fermeture programmée des écoles.

Monsieur le Maire précise que c'est une préoccupation partagée par la commune et nous aurons à réfléchir sur une stratégie pour contrer cette situation. Une parcelle de taille importante située sur le secteur du Rain Brice va d'ailleurs être prochainement mise en vente.

Mr Christophe LETANG, dans le public, demande à prendre la parole (accordé par Mr le Maire) pour préciser qu'ils ont signé un compromis de vente pour l'achat des parcelles de Mr CUNY et qu'ils ne comptent pas implanter de construction sur ces parcelles.

Mme Claude GOETZINGER et Monsieur le Maire indiquent que cela ne garantit rien dans le futur.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède des parcelles de terrain en zone cadastrées section AZ parcelles n° 431 et 433 au lieudit Bouvacôte

Vu l'offre d'achat émise conjointement par M et Mme Christophe L'ETANG et M. et Mme Christian VOIRIN pour l'achat d'une partie des parcelles susvisées, (prix convenu 30.00 € / m<sup>2</sup> - environ 1300 m<sup>2</sup>)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote : Pour : 8 Contre : 0  
Abstention : 10 (Mrs Grivel Jacky, Lalevée, Bachelard, Frémiot, Marin,  
Mmes Duval, Goetzinger, Daniel, Grivel Nathalie, Durand)

- **D'ACTER** la vente pour sortie du domaine privé de la Commune d'une partie des parcelles AZ 431 et 433 au profit de M. et Mme Christophe L'ETANG et de M. et Mme Christian VOIRIN au prix de 30 € / m<sup>2</sup>
- **PRECISE** que les frais, dont géomètre, afférents au transfert de propriété de la parcelle seront à la charge des acquéreurs.



**OBJET : Ventes de parcelle au lieudit La Poirie**

**N° : 4/784**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède une parcelle de terrain cadastrée section A parcelle n° 1422 au lieudit La Poirie

Vu l'offre d'achat émise par M Eric CUNY pour l'achat d'une partie de la parcelle susvisée,

- prix convenu 1.00 € / m<sup>2</sup>
- languette de terrain lot A : 49 m<sup>2</sup>  
languette de terrain lot B : 19 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACTER** la vente pour sortie du domaine privé de la Commune d'une partie de la parcelle A 1422 au profit de M. Eric CUNY au prix de 1.00 € / m<sup>2</sup>
- **PRECISE** que les frais, dont géomètre, afférents au transfert de propriété de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur.



**Objet : Tarifs des photocopies faites en mairie**

**5/784**

Monsieur le Maire précise les tarifs manquants dans la précédente délibération du 23 novembre 2022 des photocopies faites en mairie

COPIES N/B		
SI MOINS DE 20 COPIES	A4 A3 ET R/V	GRATUIT
SI PLUS DE 20 COPIES		0.50 €

<b>COPIES COULEURS</b>		
PRIX PUBLIC	A4	1 €
	A3	2 €

Associations locales	N/B et couleurs	gratuit
----------------------	-----------------	---------

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs proposés ci-dessus*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**Claude GOETZINGER** : rappelle que nous entrons dans la deuxième année du projet ABC ; les premiers résultats des inventaires seront publiés lors d'une soirée conviviale avec la projection d'un film prévue le 3 février prochain. Elle rappelle aussi qu'un questionnaire pour le marché bio a été distribué et qu'elle attend les retours pour décider de la suite à donner cette année.

Concernant la carrière, elle pose la question des essences à choisir pour le reboisement du terrain après exploitation. Obligation imposée à l'entreprise. Elle suggère qu'une commission soit sollicitée pour apporter un avis.

**Céline DUVAL** : remercie tous les bénévoles qui ont distribué le bulletin municipal. Christian, dans la salle, qui a fait trois circuits en particulier. Elle précise que si le bulletin a été réduit en pages, il comporte le même nombre d'articles que l'année dernière. Des exemplaires sont à la mairie pour les personnes qui auraient été oubliés.

**Culture** : la commission a validé le concours photos dont les thèmes sont « Ponts et passerelles » pour les adultes et « Insectes » pour les enfants.

Le festival d'été de théâtre en plein air se poursuit cet été. Les pièces sont en gestation sur des thématiques très locales.

### **Alexis BACHELARD :**

Les travaux du char des jonquilles se poursuivent avec les jeunes et les parents du CMJ plus quelques habitués et sont en bonne voie. La construction se tient au local des associations tous les samedis.

J'ai échangé avec Mme DIDIER de la MAS du Rain Brice pour des travaux inclusifs des résidents. Il est prévu avec le CMJ de faire le nettoyage de printemps en commun, la réfection du sentier pédestre proche de la MAS avec la création d'une aire de pique-nique à proximité de ce sentier.

Nous avons rencontré avec Claude GOETZINGER, Mr Grégoire CORTOT de la communauté de communes CCGHV pour la mise en place de 2 composteurs pour les écoles à des fins pédagogiques. Mr CORTOT pourra à cette occasion animer un exposé pour les élèves. Les composteurs pourront être utilisés avec les déchets des jardins des écoles et des déchets de la cantine. Il serait intéressant à terme de prévoir des composteurs pour le public en ciblant des zones propices. Il est rappelé que la communauté de communes participe à hauteur de 50 % à l'achat de composteur pour les habitants de la communauté de communes.

*Les devis des rayonnages pour le local des associations nous sont parvenus ; il ne reste plus qu'à faire un choix et de passer commande.*

*Lors de la commission culture, associations et vie de quartier, nous avons élaboré une convention entre la mairie et les bénéficiaires du local des associations. Cette convention a été partagée avec les différents membres de la commission pour correction et accord.*

**Jacky GRIVEL :**

*Rapport envoyé, lu par Monsieur le Maire :*

*Les travaux : Source du PILLET : les arbres du terrain acquis sont abattus. Les travaux de captage peuvent commencer et le passage de la conduite est désormais possible. Une réunion de chantier doit se tenir mi-février pour le démarrage.*

*Le retour de l'appel d'offre pour le traitement du passage des eaux claires parasites dans les eaux usées, est attendu le 6 février.*

*L'appel d'offre pour le centre bourg 3<sup>e</sup> tranche se prépare.*

*Gymnase : nous sommes dans les finitions. L'essai d'étanchéité à l'air se fera le jeudi 2 février après-midi. Le gymnase sera donc indisponible à cette date.*

*Des chiffrages sont en cours pour la préparation des budgets pour différents autres travaux prévus Enfin l'élaboration du plan directeur pour les travaux d'économie d'énergie se poursuit.*

**Hubert DIEUDONNÉ :** *rapporte la visite de Madame DUPONT, directrice de l'Office de tourisme intercommunal. En compagnie de Monsieur Gilbert FERRY, de l'association THOLY tourisme, nous avons fait le point sur les activités et les attentes. Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août, 5 accueils des estivants ont eu lieu pour le plus grand plaisir de nos hôtes. La pose des panneaux pour les circuits VTT et pédestres sera décidée lors de la réunion du 4 février à 9H.*

*Finances communales : le point est fait pour les restes à réaliser. La préparation du budget est en cours ; plusieurs réunions de la commission des finances sont fixées dans les semaines à venir.*

*Travaux : il évoque la phase B de la tranche 3 du Centre bourg et l'état d'avancement du dossier. La demande de subvention sera examinée en mars 2023 par le Conseil départemental (la demande a été présentée en 2022).*

*On attend une réponse le 6 février pour les réseaux humides.*

*L'appel d'offre pour la place du village est encore à finaliser*

*L'école du centre : une réunion avec l'architecte et le bureau d'étude pour le chauffage a permis de présenter des options qui doivent être étudiées et chiffrées. La réalisation ne pourra se faire qu'en 2024. Les demandes de subventions se feront cet automne.*

**Anicet JACQUEMIN :**

*Bien que dépendants directement de la Préfecture d'Epinal, puisque la commune fait partie de l'arrondissement d'EPINAL, nous avons reçu toute la matinée d'hier Madame Carole DABRIGEON, sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges. A sa demande. Hubert et moi-même, nous avons pu exposer les caractéristiques de notre village et parler des travaux, des projets, de nos dossiers en cours. Madame la sous-préfète est allée visiter l'entreprise BONGRAIN-GERARD et la charcuterie PIERRAT. Madame la sous-préfète a pris beaucoup de notes et sera très attentive à nos sollicitations.*

*Nous entrons dans la préparation budgétaire : des dates ont été fixées pour les commissions.*

*Le passage en agglomération de la départementale 417 au RAIN-BRICE doit se faire dans la première quinzaine de février. La limitation de vitesse sera rapportée désormais à 50 KM/H . Le département doit poser la signalisation.*

*La communauté de communes est en charge de la compétence eau-assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le service se met en place. Une directrice de ce service arrive en mars. Nos agents territoriaux communaux concernés continueront leur travail sur la commune pour cette année encore. Toutes les conventions nécessaires entre la commune et la Communauté de communes ont été signées pour prendre le relai des travaux en cours, des emprunts et des factures.*

*Les autres décisions votées en conseil communautaire ont concerné les créations des PLU de REHAUPAL et de XONRUPT-LONGEMER.*

*FIN DU CONSEIL 21h30*